

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME HELIE) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. HOUPERT - M. CAVIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

### Subvention à la Mission Locale - Plateforme Mobilité

Madame Popard, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon, dans le cadre du conventionnement du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation pour la période 2016- 2021, en lien avec Dijon Métropole, a précisé sa stratégie d'intervention dans les champs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du développement économique.

En effet, la situation économique actuelle des jeunes avec une exposition importante au chômage et à la précarité, amène la Ville de Dijon à renforcer son intervention dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Soucieuse de renforcer les synergies afin d'optimiser et améliorer les modalités de réponse en faveur des publics du territoire dans leur recherche d'emploi et/ou de formation, la Ville de Dijon attend des outils territoriaux et donc de la Mission Locale :

- une mobilisation renforcée des dispositifs locaux mis en œuvre ;
- un travail articulé en liaison avec les initiatives communales ;
- une meilleure mobilisation des outils de droit commun.

L'accès à la mobilité étant un vecteur déterminant d'autonomie dans la recherche et/ou le maintien dans l'emploi, le Service Public de l'Emploi a décidé de faire de la mobilité une de ses priorités d'action.

C'est pourquoi, dès 2013 le programme Mouv'Up a permis d'accompagner et de soutenir des territoires dans des initiatives visant la constitution d'une plateforme solidaire d'aide à la mobilité.

Mouv'Up a ainsi réalisé localement une étude sur la faisabilité d'une plateforme mobilité sur le bassin dijonnais, conduite par la Maison De l'Emploi et de la Formation, en partenariat avec Dijon Métropole et la Ville de Dijon.

En septembre 2014, la plateforme mobilité a été créée à Dijon et portée par la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon.

Parallèlement, la Ville de Dijon a conduit, depuis 2010, une action relative au permis de conduire en direction des jeunes intitulée « Bourse aux permis de conduire », initiée dans le cadre d'un appel à projet du Haut Commissariat à la jeunesse.

La plateforme mobilité du bassin dijonnais portée par la Mission locale, ayant les mêmes objectifs et missions que le projet « Bourse aux permis de conduire » de la Ville de Dijon, il vous est désormais proposé de lui transférer le portage du projet « Bourse au permis conduire » de la ville de Dijon, pour une gestion harmonisée.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et la participation financière de la Ville de Dijon, au bénéfice de la plateforme mobilité du bassin dijonnais portée par la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, pour sécuriser le parcours de l'apprentissage du permis de conduire tout en accentuant le taux de réussite pour des Dijonnais(e)s.

A ce titre, la Ville de Dijon attend de la plateforme mobilité du bassin dijonnais, portée par la Mission Locale, la réalisation des missions suivantes pour la période de juillet à décembre 2017 :

- 1) L'animation du dispositif à savoir une prestation de diagnostic - mobilité destinée à sécuriser les positionnements des candidats en amont du dispositif ;
- 2) La gestion de la relation aux prestataires « autos-écoles » à savoir verser une aide aux autos-écoles pour le passage des examens théorique puis pratique des candidats et enfin assurer la finalisation de la formation.

Le public bénéficiaire de ce dispositif sera les Dijonnais sans limite d'âge avec un objectif :

- d'au moins 60 % de jeunes de moins de 26 ans ;
- 2 étudiants boursiers nationaux en avant-dernière et dernière années d'étude ;
- d'au moins un objectif fixé à 25 % de publics issus des quartiers prioritaires et des territoires de veille.

Afin de soutenir ce projet, la Ville de Dijon s'engage à apporter une subvention à la plateforme mobilité portée par la Mission locale d'un montant de **18 800 euros** répartis comme suit :

- 9 000 € pour l'animation du dispositif ;
- 9 800 € pour la gestion de la relation aux prestations « autos-écoles » pour le passage de 7 permis de conduire.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Mission locale, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;

3 - prélever les sommes sur le budget 2017 de la Ville de Dijon.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 56**

**Ne participe pas au vote : 1**